

## **INTERPELLATION**

**des députés Guido Walker (suppl.), CVPO, Daniel Studer (suppl.), CVPO, Hans-Ulrich Weger, CVPO, Egon Furrer, CVPO, et cosignataires concernant la nécessité de réguler l'achat de sources d'eau de boisson (13.09.2011) 5.154**

Le réchauffement climatique ne cesse de s'accroître, ce qui aura notamment des effets considérables sur les Alpes et sur le Valais. En tant que château d'eau, le Valais a un rôle essentiel à jouer non seulement en tant que producteur d'électricité, mais également en tant que fournisseur d'eau de boisson. C'est la raison pour laquelle, ces derniers temps, de grands consortiums font l'acquisition de sources d'eau de boisson en divers endroits. Des sources privées sont parfois vendues au plus offrant. Cette évolution peut et va aboutir à ce qu'en cas d'épuisement des sources d'eau de boisson des corporations publiques et des sociétés d'eau que l'on rencontre souvent en Valais, il faudra soudain avoir recours à l'eau de boisson de grands consortiums axés sur les profits.

Le groupe CVPO est donc clairement d'avis que: l'eau de boisson est un bien public et devrait rester à la disposition de la population valaisanne à des prix avantageux même à l'avenir. Il est nécessaire que les pouvoirs publics garantissent les débits des sources d'eau de boisson et que l'achat de sources soit régulé, le cas échéant au moyen d'une obligation d'autorisation d'achat ou d'un droit de préemption général des pouvoirs publics. Comment le Conseil d'Etat du canton du Valais évalue-t-il cette situation et qu'a-t-il l'intention d'entreprendre à ce sujet?

Sion, le 13 septembre 2011  
(11h25)

Guido Walker, député (suppl.), CVPO  
Daniel Studer, député (suppl.), CVPO  
Hans-Ulrich Weger, député, CVPO  
Egon Furrer, député, CVPO  
et cosignataires